

(1)

(N^o 271.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1851.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DESTRIVEAUX.

Demande du sieur Jean-François-Firmin CUGNIÈRE.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-François-Firmin Cugnière a, par requête du 10 juillet courant, demandé la naturalisation ordinaire, et, le 13, il a souscrit l'obligation d'acquitter les droits établis par la loi du 15 février 1844.

L'impétrant est né en France, à Ferrières, Département de l'Oise, le 28 mars 1796.

Le 20 octobre 1816, il a été nommé professeur de sixième au collège de Tournay; l'an 1818, il est entré à l'athénée de cette ville comme professeur de troisième; en septembre 1831, il a passé en seconde; enfin, en octobre 1833, il a été élevé aux fonctions de professeur de rhétorique et préfet des études; le 24 septembre 1840, il a été appelé aux fonctions de directeur-inspecteur de l'athénée de Gand, qu'il exerce encore maintenant.

Un arrêté royal du 30 octobre 1845 lui a conféré la qualité d'agrégé à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand.

Un arrêté du 24 juillet 1849 l'a créé chevalier de l'ordre de Léopold, voulant, dit cet arrêté, *le récompenser des services rendus par lui à l'enseignement moyen pendant une carrière de 35 années.*

M. le procureur général près la Cour d'appel de Gand, dans sa missive du 16 courant, signale l'impétrant comme jouissant de la considération générale et recommandable aux yeux de tous pour son mérite, sa conduite publique et privée, et les services signalés qu'il a rendus au pays dans la carrière de l'enseignement; ce haut fonctionnaire le considère *comme éminemment digne de la faveur qu'il sollicite.* Dans cet état de choses, votre commission n'hésite point à proposer à la Chambre d'accueillir favorablement la demande du sieur Cugnière.

Le Président-Rapporteur,

P.-J. DESTRIVEAUX.